

Je veux mettre les choses au clair à ce sujet.

Nous avons annoncé publiquement, le 14 janvier 1992, l'intention du gouvernement d'éliminer l'octroi obligatoire de licences à compter du 20 décembre 1991, conformément au Rapport Dunkel rendu public à la même date, et de refuser par le fait même de l'approuver après cette date dans le cas des produits pharmaceutiques. Nous avons indiqué clairement cette décision à toutes les parties concernées, y compris aux fabricants de médicaments génériques.

En outre, toutes les licences délivrées obligatoirement depuis cette date contenaient un avis écrit selon lequel elles seraient abrogées une fois que le projet de loi aurait été adopté et deviendrait loi.

Les fabricants de médicaments génériques n'ont donc aucune raison réelle d'être surpris. Ils sont au courant de la décision gouvernementale depuis qu'elle a été annoncée officiellement, le 14 janvier 1992.

Quant à leurs protestations selon lesquelles l'effet rétroactif de la loi est injuste car il entraîne l'abrogation de toutes les licences octroyées obligatoirement après le 20 décembre 1991, situons la question dans son contexte. En 1991, ces fabricants ont demandé 57 licences. En 1992, c'est-à-dire manifestement après que la décision eut été annoncée de mettre fin à l'octroi obligatoire de licences, ils ont demandé quand même 291 licences.

L'annonce d'une politique comme celle que traduit notre annonce du 14 janvier 1992 ne doit donner à aucune partie prenante l'occasion de profiter de sa connaissance de cette politique pour en tirer un avantage concurrentiel avant même que celle-ci n'entre en vigueur.

Plusieurs personnes ayant témoigné au cours de la semaine se sont dites préoccupées par la question des coûts. Certains affirment que le projet de loi C-91 sera le début de la fin de notre système d'assurance-maladie. Certaines provinces craignent que le projet de loi ne fasse augmenter de façon considérable leurs budgets d'assurance-maladie. Et d'autres parties soutiennent que le gouvernement fédéral refille la facture aux provinces. On craint que les travailleurs à faible revenu ne soient obligés de payer la note. Je comprends ces préoccupations. Je n'ignore pas les pressions croissantes exercées sur le régime de santé dans son ensemble. Malheureusement, les faits ont été complètement déformés en ce qui concerne le projet de loi C-91 et le coût des médicaments.

Depuis le début, le gouvernement n'a cessé de reconnaître que ce projet de loi pourrait entraîner une certaine augmentation des coûts. Ce dont il faut se rappeler, dans le présent débat, c'est